

## CENTRE PRÉVENTION

Déclaration d'activité enregistrée :  
- sous le n°24.45.01949.45  
- auprès du Préfet de la Région Centre

Organisme autorisé à dispenser  
ces actions de formation par arrêté préfectoral  
en date du 4 février 2019

☎ 06.71.00.71.95

✉ [centre.prevention@free.fr](mailto:centre.prevention@free.fr)

# Comité Social et Economique : Formation Santé, Sécurité et Conditions de Travail

## ► Formation Initiale

**Public concerné :** Membres (titulaires, suppléants, invités, ...) d'un Comité Social et Economique (C.S.E.) et/ou d'une Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (C.S.S.C.T.), référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

## OBJECTIFS

La formation a pour objectifs de :

🌀 **Développer** l'aptitude à **déceler et à mesurer les risques professionnels** et la capacité d'**analyser les conditions de travail**

🌀 **D'initier aux méthodes et procédés** pour :

- **prévenir les risques** (aspect théorique et pratique) en tenant compte des caractéristiques de la branche professionnelle, ainsi que de l'Entreprise des participants concernés
- **améliorer les conditions de travail**
- **participer à la démarche globale de prévention des risques** de l'Entreprise

🌀 **Définir le rôle** propre des bénéficiaires de la formation, au sein de l'entreprise

## PROGRAMME

(à adapter en fonction de(s) la branche(s) professionnelle(s) des participants)

🌀 **Le Comité Social et Economique (C.S.E.)**

- Mise en place, composition, attributions, droits d'alerte, fonctionnement, formation, la commission santé, sécurité et conditions de travail, les représentants de proximité
- Appuis et ressources extérieures, information et consultation, missions complémentaires

🌀 **Accident du travail et maladie professionnelle – Généralités**

🌀 **Les cotisations d'accidents du travail et de maladies professionnelles**

🌀 **Analyse d'un accident du travail, d'un incident, d'une maladie professionnelle**

- Typologie des principales méthodes d'analyse
- Principes de la méthode d'analyse par arbre des causes

🌀 **Principes de responsabilité en matière d'accident du travail**

🌀 **Prévention : principes généraux**

🌀 **Evaluation des risques : principes**

🌀 **Principales vérifications techniques périodiques réglementaires**

🌀 **Entreprises utilisatrices et entreprises extérieures**

🌀 **De l'ordre du jour à la politique de prévention et d'amélioration des conditions de travail**

**Durée : 5 jours** (loi n°2021-1018 du 2 août 2021 applicable à compter du 31 mars 2022)

### Moyens pédagogiques :

- Travail en groupe / sous-groupes / individuel
- Travail sur documents
- Exercices pratiques (analyse accident du travail, ...)
- Etudes de cas (évaluation de risques, ...)
- Mises en situation
- Documents de travail et de synthèse